



FORMA-SO

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux(Opérateur)

Formation sur les travaux à proximité des réseaux avec préparation examen AIPR pour la délivrance d'une attestation de compétence.

Présentiel - Synchrone

Objectifs

Public Visé

- Toute personne devant disposer d'une AIPR* (Concepteur, Encadrant ou Opérateur) dans le cadre de la réforme DT-DICT

* AIPR obligatoire au 1er janvier 2018

Pré Requis

Maitriser la langue française

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Compléter ses connaissances de la réglementation DT-DICT

Connaitre le guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux.

S'entrainer à répondre aux questions d'un QCM pour préparer et réussir le QCM de contrôle des compétences encadré par l'ETAT

Parcours pédagogique

Le responsable de projet avant les chantiers :

- DT * : Formulaire de demande de travaux, Guichet Unique, emprise du projet, Analyse des réponsesLoi d'ohm et l'effet joule
- Investigations complémentaires (IC), détection des réseaux : classe de précision des réseaux
- DC* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE), Clauses dans les marchés :
- Marquage-piquetage
- Compétence des personnels
- Cartographie

Les exécutants avant les chantiers :

- DICT* : Formulaire de déclaration, d'intention de commencement des travaux
- Analyse des réponses du DCE* : Dossier de consultation des Entreprises (DCE) et du marché
- Compétence des personnels*
- Application du guide technique en vigueur
- Lecture des indices et affleurant
- Travaux sans tranchée

Au cours du chantier :

- Constat d'arrêt ou de sursis
- Constat de dommage : responsabilités et formulaire
- Opérations sur chantier
- Cas des travaux urgents (ATU)

(*) : Pour les concepteurs et Encadrant uniquement

Méthodes pédagogiques

Moyens pédagogiques

- Exposés, vidéo
- Tableau, projecteur, vidéo, quiz, simulation, film, animation,
- Étude de cas fournis

Qualification Intervenant-e-s

Formateur habilité disposant d'une attestation de compétences en cours de validé



FORMA-SO

Méthodes et modalités d'évaluation

L'examen se déroule à l'aide d'un ordinateur, le participant dispose de 60 mn pour répondre aux questions :

- Exécutant : 30 questions
- Une bonne réponse rapporte 2 points. Pas de réponse (choix "ne sait pas") : 0 point.
- Une mauvaise réponse : - 1 point pour une question non prioritaire ou - 5 points pour une question prioritaire

Le nombre de points mini pour obtenir son certificat de compétences est de :

- 36 points sur un maximum possible de 80 pour les opérateurs

Selon résultat délivrance d'une attestation de réussite permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR : Attestation d'Intervention à Proximité des Réseaux

Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles sous conditions. Merci de nous contacter au préalable afin de vérifier, avec le formateur, si certains aménagements sont nécessaires.

Durée

7.00 Heures 1 Jour De 1 à 10 Personnes

Effectif



Contactez-nous !

Audrey MONTEIRO
Chargée de Formation

Tél. : 0673854835
Mail : audrey.monteiro@forma-so.com